

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 062 CELAVU-PRUNELLI

Bases exonérées sur délibération : 0
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente : 10 660 512
Bases prévisionnelles d'imposition : 10 866 589

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	10 866 589	17%	1 847 320 €

A AJACCIO, le 10 mars 2026

A Bastia, le 29/04/2026.

Pour la Direction des Finances Publiques,

Le Président,

FRANCOIS MARTIN

Noël-Dominique Livelli



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
 Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III - COMMUNES DONT LES TAUX TBOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES : 062 CELAVU-PRUNELLI
 1259 TBOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	031 BASTELICA	P	789 171
	032 BASTELICACCIA	P	5 606 278
	040 BOGOGNANO	P	602 676
	062 CARBUCCIA	P	248 710
	104 ECCLICA SUARELLA	P	1 500 834
	181 OGANA	P	640 137
	324 TAVERRA	P	391 310
	326 TOILLA	P	157 797
	330 UCCIANI	P	454 524
	345 VERO	P	475 152

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

